



COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020

Mme Sylvie BARDAJI, Directrice Pôle Animation sociale de VAL HORIZON, M. Arnaud TERRET, Responsable secteur enfance et Manon RABUT, Animatrice et Directrice du centre de loisirs de VILLENEUVE ont fait une présentation du projet pédagogique mis en place à la rentrée scolaire au sein du CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) par le biais de la convention signée entre VAL HORIZON et la COMMUNE DE VILLENEUVE, le 1^{er} septembre 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le 05 octobre 2020 de Mme la Préfète une copie de son courrier d'acceptation de la démission de M. Gérald FAYOLLE de ses fonctions de conseiller municipal et de 5^{ème} adjoint. Cette démission est effective à compter de la notification de ce courrier à l'intéressé, envoyé en recommandé avec accusé de réception, à savoir le 05 octobre 2020.

Selon la circulaire n°INTA1405029C du 13 mars 2014, la cessation définitive des fonctions d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer sa qualité de conseiller municipal au suivant de liste.

Ainsi Mme Mariannick MATHON, suivant de liste, devient nouvelle conseillère municipale. M. le Maire a le plaisir de l'accueillir en ce début de séance et lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

ELUS

1.- Détermination du nombre d'adjoints suite démission

Vu le courrier de M. Gérald FAYOLLE adressé à Mme. la Préfète renonçant à ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal ;

M. le Maire invite les conseillers à s'exprimer de nouveau sur le nombre de poste d'adjoints au maire à définir pour le bon fonctionnement des services municipaux.

Etant précisé que les missions de M. Gérald FAYOLLE ont été réparties avec d'autres élus, il est proposé la suppression du poste de 5^{ème} adjoint.

Le conseil municipal :

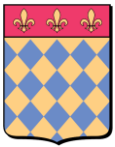
-DECIDE de supprimer le poste de 5^{ème} adjoint et de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

Vote : « pour » à l'unanimité

2.- Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués suite démission

Vu l'approbation de Mme la Préfète de la démission au poste de 5^{ème} adjoint de M. Gérald FAYOLLE qui la rend définitive en date du 05 octobre 2020.

Vu la délibération n°2020-45 du 06 octobre 2020 supprimant le poste de 5^{ème} adjoint.



Le conseil municipal :

-**FIXE** à nouveau le montant des indemnités, avec effet au 07 octobre 2020.

Vote : « pour » à l'unanimité

3.- Composition des commissions communales suite démission

M. le Maire propose que M. Gérard FAYOLLE soit remplacé dans les commissions communales, syndicales et communautaires auxquelles il appartenait :

- Commission FINANCES – BUDGET,
- Commission TRAVAUX,
- Commission PLU – URBANISME -CADRE DE VIE,
- Commission VOIRIE,

Et que Mme Mariannick MATHON soit intégrée dans des commissions communales ou communautaires.

Le conseil municipal :

-**DECIDE** de modifier la composition des commissions communales comme indiquée ci-dessous.

FINANCES - BUDGET

1^{ère} Vice-présidente : Muriel PERETTE

2^{ème} Vice-président : Christian COUDURIER

Membres : Jean-Paul PERRAUD – Nadia GUEYRARD – Mariannick MATHON – Alain MALLET – Noémie LAS – Emilie BERTHOLON – Nathalie FOURNIER – Magalie BORREY

TRAVAUX

1^{er} Vice-président : Jean-Paul PERRAUD

2^{ème} Vice-président : Jean-Marc BONZI

Membres : Sandrine DEVENS – Jean-Paul PRYBILSKI – Nadia GUEYRARD – Alain MALLET – Muriel PERETTE – Christian COUDURIER – Fabrice CHAMPION

Membre nommé : Michel NUGUET

AFFAIRES SCOLAIRES – SOCIALES – JEUNESSE

1^{ère} Vice-présidente : Nadia GUEYRARD

2^{ème} Vice-présidente : Magalie BORREY

Membres : Laëtitia PETIT – Noémie LAS – Corinne DUPLAND – Emilie BERTHOLON – Nathalie FOURNIER – Muriel PERETTE –

Jean-Paul PERRAUD

Membre nommé : Françoise MOISSON – Maryline DUTANG – Marie-Ange BOURG

ASSOCIATIONS, SPORTS ET LOISIRS

1^{er} Vice-président : Christian COUDURIER

2^{ème} Vice-président : Fabrice DUPONT

Membres : Corinne DUPLAND – Nadia GUEYRARD – Jean-Paul PRYBILSKI

Membres nommés : Marie-Christine THEVENET – Benoit BOISSON – Didier MARLIERE – David GRAVICHE

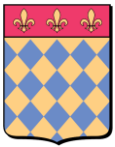
INFORMATION – ANIMATION - COMMUNICATION – PROMOTION DE LA COMMUNE

1^{er} Vice-président : Jean-Paul PERRAUD

2^{ème} Vice-présidente : Emilie BERTHOLON

Membres : Laëtitia PETIT – Jean-Marc BONZI – Fabrice DUPONT – Corinne DUPLAND – Nadia GUEYRARD – Nathalie FOURNIER – Muriel PERETTE – Jean-Paul PRYBILSKI – Magalie BORREY – Mariannick MATHON

Membre nommé : Benoit BOISSON



P.L.U. - URBANISME – CADRE DE VIE

1^{er} Vice-président : Sandrine DEVENS

2^{ème} Vice-présidente : Christian COUDURIER

Membres : Jean-Paul PERRAUD – Jean-Marc BONZI - Alain MALLET – David JACQUEMOUD – Fabrice CHAMPION – Laëtitia PETIT – Nathalie FOURNIER – Mariannick MATHON

VOIRIE

1^{er} Vice-président : Alain MALLET

2^{ème} Vice-président : David JACQUEMOUD

Membres : Sandrine DEVENS – Corinne DUPLAND – Nathalie FOURNIER – Fabrice CHAMPION

Membres nommés : Hervé BOUILLET – Jérémy CHAGNEUX – Benoit PERCET – Alexandre GIVRE – Sébastien PETIT – Dorian BRUN

APPEL D'OFFRES

Titulaires : Jean-Paul PERRAUD – Alain MALLET – Sandrine DEVENS

Suppléants : Muriel PERETTE – Jean-Paul PRYBILSKI – David JACQUEMOUD

Le conseil municipal modifie également les membres nommés pour les commissions communautaires notamment :

- Commission communautaire AMENAGEMENT, LOGEMENT MOBILITES DURABLES : Fabrice CHAMPION – Sandrine DEVENS
- Commission communautaire ASSAINISSEMENT ET GEMAPI : Alain MALLET – Fabrice CHAMPION

A la demande des différentes institutions, le conseil nomme deux référents :

- TRANSPORTS auprès de la CCDSV : Jean-Paul PERRAUD,
- COMMUNICATION auprès de l'Office du Tourisme ARS / TREVOUX : Emilie BERTHOLON

4.- Désignation d'un délégué suppléant au SIEA suite démission

Vu la délibération n°2020-18 du 09 juin 2020 proclamant M. Gérald FAYOLLE, délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain (S.I.E.A.)

Le conseil municipal **PROCEDE**, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un nouveau délégué suppléant,

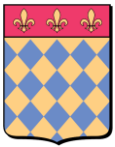
M. Christian COUDURIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant en remplacement de M. Gérald FAYOLLE.

5.- Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal compris entre 2 et 20 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.



Le conseil municipal :

-ADOPTÉ le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 20% du montant des indemnités des élus.

Vote : « pour » à l'unanimité

FINANCES

6.- Acquisition de la Licence IV du bar-restaurant « LE VILLENEUVOIS »

M. le Maire expose à l'assemblée que suite à la fermeture du Bar-Restaurant LE VILLENEUVOIS sur la commune de VILLENEUVE, il souhaite préserver le tissu économique et permettre le maintien de cette activité commerciale.

M. le Maire s'était donc entendu avec M. Richard MEZZADRI, n'ayant pas trouvé de repreneur, en lui soumettant la possibilité de proposer au conseil municipal d'acquérir sa licence IV de débit de boissons pour la somme de 8 000 €. Ainsi, la commune conserverait un Bar-Restaurant en louant la licence à un futur exploitant.

A ce jour, M. Richard MEZZADRI cède sa licence IV pour un montant de 10 000 €. Après avoir pris contact avec M. le Maire, M. Philippe MARCHAL et M. Frédéric FAUVEAU, exploitants de la SARL LE COSMOS, intéressés pour relancer le commerce, proposent de prendre à leur charge les 2 000 € complémentaires.

Le conseil municipal :

-APPROUVE l'acquisition de la licence pour exploitation d'un débit de boisson de 4^{ème} catégorie de la SAS SOPIAL pour un montant de 10 000 € ;

-ACCEPTE l'encaissement de la somme de 2 000 € sous forme de don versée par la SARL LE COSMOS en complément de l'investissement des 8 000 € de la commune, en vue de l'exploitation de cette Licence IV ;

Vote : « pour » à l'unanimité

7.- Chemin de Bezan – Réfection de la chaussée

M. Jean-Baptiste DESCROIX-VERNIER, propriétaire riverain du chemin de Bezan, souhaite que la commune de Villeneuve procède à la réfection en enrobé de cette voirie.

M. le Maire a répondu défavorablement à cette demande, la commune n'ayant pas validé de ligne budgétaire pour l'entretien des chaussées en 2020.

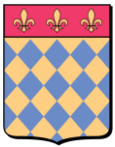
Face à ce refus, M. DESCROIX-VERNIER qui demande impérativement la réalisation de ces travaux, propose à M. le Maire de les financer et lui fournit un devis de l'entreprise AXIMA pour un montant de 8 750 € HT.

Le conseil municipal :

-APPROUVE l'opération de réfection de la chaussée en enrobé du chemin de Bezan par la société AXIMA pour un montant de 8 750 € HT (10 500 € TTC) ;

-ACCEPTE le remboursement de M. Jean-Baptiste DESCROIX-VERNIER pour un montant de 8 750 € ;

Vote : 16 voix « pour » et 3 abstentions



8.- Equipement vestimentaire CPINI – Demande de subvention au SDIS 01

Le Centre de Première Intervention Non Intégré de Villeneuve a fait l'acquisition en septembre 2020 d'équipement vestimentaire pour un montant total de 1 346,40 € HT (1 615,68 € TTC).

M. le Maire précise que cet achat peut faire l'objet d'une subvention par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain.

Le conseil municipal :

-**ACCEPTE** de solliciter une subvention auprès du SDIS de l'Ain.

Vote : « pour » à l'unanimité

DIVERS

9.- Questions diverses

Syndicats intercommunaux :

Christian COUDURIER fait le compte-rendu des réunions du Syndicat d'Eau Potable - SEP BDS du 14 et 28/09/2020. Le nouveau comité syndical a été installé et M. Didier MUNERET, élu Président.

Jean-Marc BONZI fait part au conseil des points évoqués lors de la commission « Déchets » de la CCDSV.

Marché : Un marché regroupant un primeur, un rôtiiseur, un boucher, un tapissier/décorateur et un poissonnier (1 semaine/2) a débuté jeudi 1^{er} octobre sur la place de la mairie. Il se tiendra tous les jeudis de 15h à 19h. M. le Maire remercie Corinne DUPLAND pour avoir réussi à relancer un marché.

Finances : Muriel PERETTE fait un point sur les finances 2020 à date.

La principale dépense restant à être effectuée est l'achat de la boulangerie pour 195 000 €,

Les recettes attendues sont :

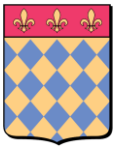
- le FCTVA : 225 000 €,
- les soldes des subventions de l'aménagement du cœur du village : 278 247 €,
- Remboursement consommation STEP depuis 2014 par la CCDSV : 25 000 €

Le conseil départemental confirme à la commune l'octroi d'une subvention de 30 000 € au titre de l'amende de police pour le projet d'aménagement de la RD 88 – Route de Savigneux.

Local voirie : M. René DURAND informe M. le Maire qu'il ne reconduira pas le bail de location du local voirie lorsqu'il arrivera à son terme, à savoir en novembre 2021. Le projet de construction d'un bâtiment éventuellement avec un toit en panneaux photovoltaïques pour accueillir le service technique doit être lancé le plus rapidement possible.

Magasin de producteurs : M. le Maire expose au conseil son entretien avec les dirigeants de la société « LA FERME DE COLLONGE » qui souhaitent trouver un terrain dans la région pour y implanter un magasin de vente identique à « Marguerite » de VILLEFRANCHE SUR SAONE. Ils seraient intéressés pour construire un point de vente sur Villeneuve d'une surface de 400 m² (+ stockage et préparation : 200 m²). Le démarrage du projet est envisagé pour le printemps 2021. M. le Maire demande l'avis au conseil qui reste mitigé.

Boulangerie : L'acte notarié d'acquisition sera signé lundi 12 octobre chez Maître PIROLLET. Une réunion de la commission « Travaux » se tiendra vendredi 09 octobre pour le lancement des études. Suite à la crise sanitaire, la loi sur les marchés publics s'est assouplie jusqu'en juillet 2021. Pour des travaux par lots



inférieurs à 70 000 € HT, la consultation et la mise en concurrence n'est plus obligatoire. La commune gagnera un temps précieux sur le démarrage des travaux sans ces procédures administratives et pourra atteindre son objectif de faire travailler le maximum d'artisans locaux.

Lors d'une prochaine réunion, le conseil devra établir les termes du contrat de location et notamment le montant du loyer qui devrait être autour de 1 500 €/mois.

Four du Vallas : Mme CAILLAT Monique, propriétaire du four situé rue du Vallas propose de le céder à la commune. Après discussion, M. le Maire lui a confirmé qu'il ne pourrait l'acquérir pour un montant supérieur à 2 000 €. M. le Maire demande au conseil municipal son avis sur la poursuite de cette opération qui le mènerait à l'acquisition de ce bien ou de la laisser sans suite.

CCAS : M. le Maire informe le conseil que Jean-Paul PRYBILSKI a été élu Vice-Président du CCAS. Ce dernier prend la parole et expose les décisions prises lors de la réunion du 16 septembre, à savoir l'annulation du repas des anciens de fin novembre. En remplacement, une distribution de colis en partenariat avec les commerçants du village sera mise en place pour toutes les personnes âgées de 69 ans et plus.

Une boîte aux lettres et une boîte mail seront mises en place pour que les personnes en difficulté puissent faire leur demande au CCAS plus facilement et avec plus de discrétion.

Energie : M. Jean-Marc BONZI demande que soit mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil le lancement d'une étude sur la consommation d'énergie de la commune.

Subventions : M. le Maire lit deux courriers reçus de l'ADMR Porte de la Dombes et de l'Association « Docteur CLOWN » qui remercient le conseil municipal pour le versement des subventions.

Elections sénatoriales : Elles se sont déroulées dans les salons de la Préfecture, dimanche 27 septembre 2020. M. le Maire rappelle au conseil qu'il était sur la liste de Mme Sylvie GOY-CHAVENT en tant que 1^{er} délégué suppléant. Cette dernière ayant été réélue Sénatrice de l'Ain pour les 6 prochaines années, il devient son relai auprès des maires de la région. Le conseil municipal le félicite pour cette nouvelle fonction qui peut être que bénéfique pour la commune.

Villeneuve,
Le 10 septembre 2020

Le Maire
David POMMIER